



## COMMUNIQUÉ

## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### ***Attention au froid hivernal; Contenu gelé = bac non vidé!***

Saint-Hyacinthe, le 10 janvier 2025

Saviez-vous qu'avec les épisodes de grands froids et de redoux, les matières organiques qui gèlent et collent aux parois du bac rendent leur collecte quasi impossible? Il existe pourtant des trucs simples permettant d'absorber l'humidité des aliments recueillis dans le bac pour éviter ce type de situation en plus de contribuer à maintenir la propreté de votre bac.

Voici donc **trois options pour éviter que les matières organiques collent aux parois du bac** :

- Placer les matières organiques dans du **papier journal** et tapisser le fond du bac de journaux;
- Déposer un **grand sac de papier**, habituellement destiné à la collecte des feuilles mortes, à l'intérieur du bac brun. Ces sacs sont disponibles dans divers commerces de détail;
- Accumuler les matières organiques dans un **sac de papier kraft** avant de le déposer dans le bac.

La Régie profite de l'occasion pour rappeler que certaines matières ne vont **JAMAIS** dans le bac brun:

- Tous les sacs de plastiques, même compostables ou biodégradables, car ils contaminent la matière déposée dans le bac;
- Les matières récupérables (contenants, emballages et imprimés);
- Les animaux morts, les grosses branches et les souches d'arbres;
- Les matières destinées à l'écocentre ou à l'enfouissement;
- Les couches, produits d'hygiène féminine, cure-oreilles, tampons démaquillants;
- Les cendres de foyer, car elles constituent un risque d'incendie important, tant à l'intérieur du bac que dans le camion de collecte.

Puisque chaque geste a un impact sur notre environnement, la Régie vous encourage à continuer votre participation à la collecte des matières organiques, peu importe la température indiquée au thermomètre, en adaptant votre gestion de la matière au fil des saisons!

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter au 450 774-2350.

Source : **Communications RIAM**  
**450 774-2350**  
[www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)